Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-200084010-20251204-DCM202510100-DE

2025/10/100

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Saint-Jean-sur-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 27 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 25

Présents (20) :

M.	LEBOUVIER	David
M	ERARD	Joseph
Mme	CORNÉE	Chrystèle
M.	LÉONARD	Gilbert
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	TUROCHE	Bernard
Mme	PIGEON	Véronique
M.	ROYER	Didier
Mme	CHARRAUD	Isabelle
M.	LEMOINE	Loïc

M.	FROC	Dominique
Mme	DESGUERETS	Chrystèle
Mme	CORNEC	Chrystèle
M.	GODEUX	Wilfrid
M.	JALLOIN	Ludovic
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	DELAUNAY	Fiona
Mme	KAZUMBA	Lelu
Mme	HELIES	Karine
M.	ROY	Johann

Absents excusés (3) dont (0) pouvoir :
Madame GILLETTE Corinne
Monsieur PRIGENT Joël.
Madame DALLÉ Lorane.

Absents (2) :
Madame ROGER Ramatoulaye.
Madame ANDRE BENOUAHADA Marine.

Secrétaire de séance : Madame GEORGEAULT Valérie.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-200084010-20251204-DCM202510100-DE

18– APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'ILLE-ET-VILAINE

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir des priorités et les moyens correspondants dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) d'Ille et Vilaine et les communes issues du territoire de Fougères Agglomération qui la composent souhaitent conclure une Convention territoriale globale (CTG), afin de renforcer leurs actions sur leurs champs d'intervention partagés. Cette convention, d'une durée de 5 ans, s'appuie sur un diagnostic du territoire, joint à la présente délibération, et vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur les communes de Fougères Agglomération.
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin.
- De pérenniser et d'optimiser l'offre de service existante, par une mobilisation des cofinancements.
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Au regard des besoins identifiés, les objectifs partagés entre la CAF et les collectivités locales sont les suivants :

Petite Enfance (0-3 ans) :

- Le maintien de l'offre d'accueil individuel

Le maintien de l'offre d'accueil individuel Enfance et Jeunesse (3-17 ans)

- Le soutien à l'inclusion
- Le renforcement de l'offre jeunesse

Parentalité – Vie sociale

- L'accompagnement des publics vulnérables
- Le soutien de la parentalité

Accès aux droits

- L'accompagnement des publics vulnérables et isolés,

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-200084010-20251204-DCM202510100-DE

- L'amélioration de l'effectivité de l'accès aux droits.

En signant la CTG, la CAF, Fougères agglomération et ses communes membres s'engagent à mettre en œuvre et à mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du plan d'actions.

Un comité de pilotage, composé à parité de représentants de la CAF, de Fougères Agglomération et des communes membres, sera chargé d'assurer le suivi de la réalisation des objectifs. Celui-ci se réunira une fois par an.

En parallèle, 5 comités par secteur sont aussi organisés. Les communes de Billé, Parcé, Combourtillé, St-Ouen-des-Alleux, Rives-du-Couesnon, La Chapelle Saint-Aubert et Saint Christophe-de-Valains représentent le secteur sud.

Un chargé de coopération par secteur aura la charge d'animer cette convention. Le secteur sud sollicite la CAF, pour la création d'un poste à hauteur de 0,5 équivalent temps plein (ETP). La commune de Rives-du-Couesnon en sera le chef de file pour assurer la coordination de ce service. Une entente entre les communes issues de ce secteur sera créée afin d'en assurer la charge financière de ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la signature de la convention territoriale globale (CTG) 2026-2030 entre la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine (CAF 35), les communes membres de Fougères Agglomération, dont fait partie la commune de Rives-du-Couesnon ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette convention ;

APPROUVE la création d'un poste de chargé(e) de coopération à hauteur de 0,5 ETP pour le secteur sud.

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

La secrétaire de séance,
Valérie GEORGEAULT

MAIRIE de RIVES-DU-COUESNON
Ille-et-Vilaine